



Mardi 31 août 2010

Affaire pénale concernant le Comité d'Entreprise

Suite au Management Flash daté du 11 décembre 2009, nous souhaitons revenir vers vous concernant l'affaire pénale relative à des soupçons de détournements/malversations de fonds qui auraient été commis par le Comité d'Entreprise.

Dans le cadre de cette affaire, le Secrétaire du Comité d'Entreprise est poursuivi pour abus de confiance et complicité de modification frauduleuse de données contenues dans un système de traitement automatisé. Un ancien salarié de ce Comité est également poursuivi pour complicité d'abus de confiance et modification frauduleuse de données contenues dans un système de traitement automatisé.

Une audience s'est tenue devant le Tribunal Correctionnel de Meaux le 27 août dernier. Lors de cette audience, le Tribunal Correctionnel a décidé :

- de renvoyer l'affaire au 25 octobre prochain,
- de désigner un mandataire ad hoc pour représenter le Comité d'Entreprise lui-même dans le cadre de la procédure pénale en cours,
- de renforcer le contrôle judiciaire du Secrétaire du Comité d'Entreprise en lui interdisant l'accès à l'entreprise.

L'Entreprise s'est, bien entendu, constituée partie civile et suivra cette affaire avec le plus vif intérêt.

Dans l'attente, l'Entreprise continuera de prendre, vis-à-vis du Comité d'Entreprise, les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des salariés. Les salariés peuvent continuer à ce jour à bénéficier des prestations du Comité dans la limite des budgets disponibles.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.